Case
FRC
2502

COPIE

Du Certificat du Comité de la ville d'Angoulême, ſur la fauſſe nouvelle répandue hier, 29 Juillet, dans la préſente ville.

LE comité de la ville d'Angoulême atteſte à monſieur le capitaine de la compagnie de l'incendie, au poſte du guet de la Baſtide, & à tous autres qu'il appartiendra, n'avoir eu aucune connoiſſance directe ni indirecte de marche de troupes du nord du royaume; qu'il y a eu une alarme fondée ſur un bruit, que toutes ſes recherches ont vérifié ſans fondement, n'y ayant pas plus de brigands que de troupes qui aient menacé cette ville; ce qui eſt réſulté des rapports unanimes de

plus de cent citoyens notables, montés, qui ſont allés à la découverte, ſpécialement dans le nord de la ville, & tous autres lieux indiqués, à huit lieues à la ronde. Ce bruit, parvenu de poſte en poſte, ſans que l'origine en ſoit parfaitement connue, ſe diſſipe ſenſiblement, & la ville commence à être tranquille.

Délivré par le comité, ſur les ſix heures de relevée. A Angoulême, le vingt-neuf Juillet mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

Signés, Brun, lieutenant-de-maire; Orſin Lafaye; Bellat; Thinon, échevin; Robin, echevin; Monlunzil Duberge, maire; Lagreville; Bd. Sazerac de Forge, électeur; Marchiaud de Gautis; Conſturice, aîné; Marchadier; Thevel; de Meyeaud; Mioulle; Huet; Roche; Vallier; Courſac; de Lalande; Nègre; Monteil; Ancelin; Lardat; Buvreaux; Duroux; Leſcallier, ſecrétaire.

Nota. Cette fauſſe alarme eſt la même

qui a répandu la terreur dans le Blayois & pays circonvoiſins : ainſi on ne doit point croire aux bruits qui ſont venus, ou qui pourroient venir encore, de ces divers endroits ou d'ailleurs, ni s'en affecter.

A BORDEAUX, chez Mich. RACLE, imprimeur de l'Hôtel de Ville, rue St. James, 1789.